

*"C'est un pari de confiance, de dialogue; c'est un état d'esprit."*

## Le correspondant de la Route des SEL et le site Annexe à la fiche "Le Correspondant de la Route des SEL"

**En tant que correspondant local de la Route des SEL, vous avez certaines tâches informatiques à effectuer.**

Pensez à consulter régulièrement votre adresse mail personnelle : selon le cas, le correspondant reçoit différents emails afin qu'il confirme qu'une personne est bien adhérente de son SEL.

L'expéditeur de ces courriels est toujours : Route des SEL <[contact@route-des-sel.org](mailto:contact@route-des-sel.org)>.

### MERCI DE BIEN LIRE ET APPLIQUER CE QUI SUIT

☐ Lorsque l'objet de l'email est « **Création d'un compte Route des SEL** » répondez à cet email pour nous confirmer que la personne est bien adhérente de votre SEL et qu'elle propose un hébergement (un lien dans l'email vous permet d'aller voir ses coordonnées)

- ❖ Ouvrir une session sur le site Route des SEL et identifiez-vous
- ❖ Dans l'email reçu, cliquez sur Confirmer d'un seul clic !
- ❖ Vous recevez : Confirmation - Prénom NOM (N° d'adh) aura accès à l'ensemble des fonctionnalités du site de la Route des SEL dès que son paiement aura été enregistré.

☐ Dans le cas où vous cliquez sur [N'est pas membre de notre SEL](#) vous recevez : « Create orders Merci ». La demande du nouveau membre va être prise en charge par un membre de l'équipe des bénévoles de la Route des SEL. **Et vous devrez répondre par email** pour nous prévenir qu'il n'est pas adhérent de votre SEL.

---

**En début et au cours de l'année**, vous devez **Valider les membres** de votre SEL, (adhérent depuis au moins 6 mois et proposant un hébergement), Vous avez dorénavant la possibilité de le faire ainsi :

- ❖ en étant connecté sur votre compte,
- ❖ cliquez sur le nom de votre SEL (ligne bleue)
- ❖ puis sur l'onglet VERIFY la liste des membres de votre SEL apparaît
- ❖ cochez la petite case à gauche de leur nom ou photo
- ❖ puis en bas de l'écran, cliquez sur VERIFIER

les personnes validées recevront un email leur indiquant qu'elles peuvent maintenant ré-adhérer si elles le souhaitent.

---

Les adhérents peuvent compenser des nuitées en unités SEL, notamment quand le solde négatif est supérieur à 15 nuitées, en tant que correspondant, vous devez alors déduire l'équivalent de nuitées en unités (1 nuitée = 60 unités SEL) sur le compte SEL de l'adhérent et informer la Route des SEL en adressant un email à [contact@route-des-sel.org](mailto:contact@route-des-sel.org) précisant le nom de l'adhérent et le nombre de nuitées converties. Une bénévole régularisera la comptabilité des nuitées sur le compte de l'adhérent.

---

#### **La plateforme RdSEL est conforme au RGPD.**

Les données enregistrées sont réservées à l'usage des adhérents de la RdSEL et ne peuvent être communiquées qu'aux adhérents de la RdSEL via le site. (**utilisation légale prévue par les statuts de l'association**)

Certains de ces destinataires sont situés en dehors de l'Union Européenne, et en particulier les destinataires suivants : la Suisse et le Canada (pays adéquats RGPD).

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par l'application du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement et à la limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en nous contactant, à partir du site "[contactez-nous](#)" ou par courrier postal adressé au siège social de la RdSEL : Palais des congrès B19 – 73 Rue Toufaire 17300 ROCHEFORT.